

quittés dans les larmes !... toutes choses qui font désirer à l'homme de la nature, à quelque distance, dans quelque abîme ou à quelque hauteur que la fortune l'ait jeté, de revenir achever ses jours sur la terre qui l'a vu naître, et d'avoir au moins sa tombe dans le jardin où il eut son berceau !

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 26 OCTOBRE, 1847.

Nous recommandons à l'attention du public et surtout de la magistrature la lettre remarquable qui suit. En la lisant, on peut se convaincre de plus en plus des dangers imminents que nous avons souvent signalés, qui menacent notre population, si on laisse subsister plus longtemps la quantité innombrable d'auberges, qui couvrent le pays entier.

M. L'ÉDITEUR,

Vous publierez probablement dans son entier, le discours de l'hon. Juge Mondelet tel que prononcé à l'ouverture de la session de quartier. Permettez-nous à son occasion quelques réflexions. Cette adresse, comme toutes ses aînées, se fait remarquer par la hauteur des pensées et par la pureté de la diction, mais quelque appréciés qu'aient été les discours de l'honorable Juge jusqu'à ce moment, nous osons présumer que ce dernier est de nature à avoir un retentissement bien plus grand que les autres.

Suivant nous, les apôtres de la tempérance ont oublié, jusqu'à ce jour, une chose bien importante dans les efforts qu'ils ont faits pour détruire le vice hideux de l'ivrognerie, et arrêter les maux incalculables qu'il entraîne à sa suite : ils n'ont pas assez parlé, ils n'ont pas assez tonné contre les auberges : ils n'ont pas assez fait pour donner au peuple Canadien l'horreur qu'il doit avoir pour ces maisons détestables, ces vraies portes d'enfer, où vont s'engloutir tous les jours, les ressources, le bonheur et la vie de tant de familles.

Il y a longtemps que tous le pensent et le voient. Il est temps qu'on le proclame tout haut et partout : "Les auberges sont une des hontes, une des grandes plaies de ce pays" ; mais c'est une de ces plaies qui vont disparaître nous en avons l'espérance. Que les aubergistes le sachent bien : la guerre qui vient de commencer contre eux et dont l'hon. Juge Mondelet vient de déployer l'étendard est une guerre à mort.

Que les amis et les apôtres de la tempérance

soient pleins de confiance dans l'avenir. Mais pour cela, il faut que tous les hommes respectables de chaque localité s'organisent ; que chaque curé, chaque représentant, chaque notaire, chaque magistrat, chaque membre de la société de tempérance unissent leurs efforts à ceux de leurs voisins pour faire tomber par tous les moyens légitimes les auberges et les faire disparaître. Et bientôt on n'en parlera plus que comme une de ces grandes calamités dont on bénit la providence de nous avoir délivré.

Est-ce que nous ne pourrions pas faire dans ce pays, ce que nos voisins du Maine et du Massachusetts font avec tant de succès depuis plusieurs années ! Il y a déjà trois ans qu'on ne délivre pas une seule licence pour vendre des boissons fortes dans ces Etats : et quel qu'un qui a voulu enfreindre ce règlement, il y a peu de temps, à Boston, a été condamné sans miséricorde à payer mille piastres d'amende ! Aussi, il faut voir comme tout prospère d'une manière admirable dans ce pays. Burlington qui était une des villes les plus démoralisées des Etats-Unis, il n'y a que quelques années, n'est plus reconnaissable depuis qu'on a cessé de donner des licences pour vendre à boire des liqueurs enivrantes.

Et, qu'on ne nous parle pas de sommes considérables que la vente des licences jettent dans les coffres publics ! Comment un gouvernement peut-il ainsi spéculer sur le vice et la démoralisation du peuple ? Comment des magistrats, des hommes qui se disent civilisés et chrétiens peuvent-ils couvrir et infecter tous les ans leur pays d'auberges, lorsque mille faits journaliers sont là pour nous démontrer que les neuf-dixièmes de ces maisons ne sont que des écoles de vices ! Une maison dans chaque localité où il se vendrait des boissons fortes pour les besoins les plus urgents, serait plus que suffisante pour le moment. Et même le temps n'est pas éloigné où notre bon peuple Canadien, éclairé sur ses vrais intérêts, ne voudra plus en souffrir une seule dans son sein.

Traversez à Longueuil dans un beau jour de dimanche, et dites-nous s'il est possible de rien voir de plus dégoûtant et de plus hideux que le grand nombre de personnes qui sortent ivres des auberges et chevauchent par les chemins, une partie de l'après-midi. Et nous pourrions en dire autant des autres villages voisins de Montréal, vers lesquels la population des villes se dirige ordinairement pour respirer un moment le bon air de la campagne. Est-ce qu'il n'y a pas de magistrats dans ces diverses localités ? Et s'il y en a, pourquoi donc ne sévissent-ils pas avec plus de sévérité contre les aubergistes premiers et uniques auteurs de ces désordres ! Dans un de ces villages qui n'est qu'un pas de la ville, il n'y a pas moins, nous assure-t-on de 15 à 16 auberges qui répandent l'infection de l'ivrognerie autour d'elles. Peut-être là comme ailleurs a-t-on peur des auberges—car aujourd'hui, plus que jamais, nombre d'aubergistes sont au-dessus des lois, ils les bravent publiquement, ils les éludent, et, si un magistrat intègre au milieu d'eux veut remplir son devoir et faire régner l'ordre et la paix, aussitôt, il est assuré d'en être persécuté de mille manières. Voilà que dans le charmant village de Terrebonne un habitant propriétaire de deux belles terres se lasse dernièrement de les cultiver, il trouve plus doux d'être assis au comptoir d'une taverne pour verser à boire aux passants et aux ivrognes du canton. Il se présente aux magistrats pour avoir une licence : ceux-ci la lui refusent, comme de raison, sous le bon prétexte qu'il y a déjà deux autres auberges dans les environs. Avec une grande et belle maison de pension, notre homme, s'embarassant peu du refus, vend sans licence—traduit bientôt devant la cour, il est condamné à payer l'amende. Vaut-il se décourager ? Non ; il accourt en ville, se fait dresser une requête, la fait signer par nous ne savons qui ; se présente chez le gouverneur et en obtient une licence qu'il faisait lire à la porte de l'église il n'y a pas quinze jours.

Nous rapportons ce fait, parce que, malheureusement, il n'est pas isolé, et que nous savons qu'il se répète dans mille endroits. Nous publions ce fait parce qu'il est temps et grandement temps que nos autorités, notre digne Gouverneur à la tête, sachent le mal qu'ils font au peuple, sans s'en douter en donnant ainsi à tout venu des licences d'auberges. Ah ! de grâce qu'on ne parle pas des bénéfices que les auberges rapportent au trésor public. Mais qu'on regarde un peu plus aux effrayantes calamités dont elles sont la source journalière. Il n'y a que quelques semaines un jeune Canadien d'une de nos premières familles va se promener à Longueuil, il rentre dans une auberge, s'y enivre et n'en sort que pour servir une partie du jour dans les rues, de jouet aux enfants. Revenu chez lui le soir sous l'influence du delirium tremens il meurt subitement. Aubergistes, voilà votre ouvrage.

Quelques jours plus tard, dans le même endroit, un pauvre journalier se rend à son ouvrage ; mais il ne peut passer l'auberge sans y laisser une partie du prix de sa journée ; à moitié ivre lorsqu'il en sort, il oublie ou brave la terrible puissance de la poudre. Il va sans prudence, dans une carrière de pierres faire partir une mine qu'il avait chargée et tombe raide mort, le crâne brisé par une barre de fer ! Magistrats, allez demander à sa jeune veuve et à

ses petits enfants, qui sont là sans secours, sans pain, sans feu, sans soulagement à l'approche de l'hiver, à quoi servent les auberges ? Il n'y a pas dix jours dans la même paroisse une pauvre femme venait en pleurant apporter à un magistrat 13 1/2 piastres d'amendes que son mari avait encourues pour avoir bu dans une auberge, s'y être enivré et avoir troublé la paix publique !

Après de pareils faits qui se répètent tous les ans, sur tous les points du pays, encore une fois, comment des hommes ont-ils le triste courage de nous parler de revenus, de bénéfices publics provenant des auberges ! S'il y a un bénéfice, c'est le bénéfice du sang et des larmes ; c'est le bénéfice de la désolation et de la mort ; c'est plus que tout cela, c'est le bénéfice de la malédiction et de l'enfer.

Ah ! si le magistrat, au moment qu'il signe une licence pouvait voir tous les désordres et les crimes dont cette auberge va être le hideux théâtre pendant l'année ! S'il pouvait voir tous ces époux sans cœur, ces pères sans entrailles qui vont y porter le pain de leur famille ; s'il pouvait voir la multitude d'enfants dénaturés qui vont y jouer et y perdre dans l'orgie et la débauche l'argent que souvent ils ont volé à leurs parents ! Oui, si le magistrat pouvait voir tous ces choses, sa main tremblerait ou plutôt il briserait sa plume, et ne voudrait pas, pour tous les biens de la terre, mettre son nom au bas d'une licence d'auberge.

Une licence d'auberge ! Savez-vous ce que cela veut généralement dire ? Ça veut dire licence du vice, de la prostitution de l'ivrognerie, de la démoralisation, de la perte de tout sentiment honorable et chrétien.

Les aubergistes souffriront du dommage, dites-vous, si on leur refuse à l'avenir des licences ! Mais, en vérité, est-ce qu'il ne serait pas bien temps que ces gens là souffrissent à leur tour ? Il y a assez longtemps qu'ils font souffrir les autres.—Il y a assez longtemps qu'ils tiennent enchaînés à leur sale comptoir le pauvre ivrogne, qui voudrait bien se corriger, mais qui ne le pourra jamais, tant qu'il aura pour voisin une auberge.— Ah ! il y a assez longtemps que les aubergistes se repaissent des larmes et des souffrances de mille pauvres familles ; il est juste qu'ils connaissent un peu aussi la souffrance et la misère.

Ne sont-ce pas les aubergistes qui enlèvent tous les jours encore une partie des argentés nécessaires pour soutenir les écoles. Et puisqu'ils contribuent plus que toute autre cause à paralyser les efforts que les amis de l'éducation font partout, puisqu'ils travaillent à tenir une partie du peuple dans l'ignorance en lui ôtant le moyen de se faire instruire, n'est-il pas juste qu'ils souffrent un peu pour ces choses et pour mille autres sur lesquelles nous pourrions peut-être dire encore un mot plus tard.

Mais si les aubergistes souffrent, c'est qu'ils le voudront bien. Qu'ils suivent le conseil que l'honorable juge Mondelet leur donne ; qu'ils prennent un bon métier, et ils seront à l'abri de la misère. Qu'ils gagnent, comme le reste des hommes, leur pain à la sueur de leur front—ils deviendront bientôt des citoyens utiles—tandis qu'une grande partie d'entre eux ne forme aujourd'hui qu'une troupe de paresseux, souvent d'ivrognes dont l'unique pensée est de spéculer sur l'immoralité publique pour vivre.

Nous disions dernièrement à un aubergiste : "Il y a des honnêtes gens parmi les aubergistes—et ceux là ne vendent jamais aux ivrognes ; pourquoi ne faites-vous pas comme eux ?" ce brave homme nous répondit naïvement : "Ah si je ne vendais qu'aux gens comme il faut, je ne pourrais pas vivre !" Et voilà le grand mot (nous ne disons pas de tous), mais de la plus grande partie des aubergistes. "Nous ne pourrions pas vivre si nous ne vendions pas aux ivrognes." C'est-à-dire, nous ne pourrions pas vivre si nous n'arrachions pas à cet homme l'argent dont il a besoin pour acheter du pain, des habits, pour sa femme et ses enfants—nous ne pourrions pas vivre si nous n'aidions pas à se perdre, à se ruiner, à se dégrader au-dessous de la brute tous ces ivrognes qui nous soutiennent.

Encore une fois que tous les amis de bonnes mœurs, tous les amis de l'éducation, tous les amis du pays se donnent la main, pour diminuer autant que possible le nombre des auberges—ces maisons sont comme des sangsues qui sucent la graisse du peuple, l'affaiblissent et le ruinent—elles sont comme des vipères qui le piquent constamment et font circuler le poison de tous les vices dans ses veines.—Que le clergé partout donne la main aux magistrats ; que les magistrats prêtent leur influence au clergé, et nous n'avons aucun doute devoir bientôt disparaître le mal que l'hon. juge Mondelet a signalé avec tant de force et d'appropriation comme principale cause de l'affreuse démoralisation dont nous sommes tous les jours les témoins, et dont nous serons bientôt les victimes si on n'en arrête pas promptement les progrès.

Les voyageurs, d'ailleurs n'en seront que mieux sur la route : car diminuer les auberges, c'est assurer au petit nombre de celles qui resteront les moyens de se pourvoir mieux que par le passé, de tout ce qui est nécessaire pour bien recevoir leur monde.—On aura soin partout de s'encourager que les aubergistes respectables—(car encore une fois, nous en connaissons plusieurs qui le sont véritablement) ce sera encore un moyen bien court et bien prompt de se débarrasser des autres.—D'ailleurs nous nous proposons de revenir sur ce sujet, que nous regardons comme de la plus haute importance.

UN DU PEUPLE. Montréal, 21 octobre 1847.

Prenez garde aux faux billets de banque.—Le Cobourg Star nous apprend qu'il circule maintenant de faux billets de deux piastres de la banque de Toronto, faits avec une grande perfection.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous apprenons avec plaisir que le capitaine Boxer de la Marine Royale et maître du Port à Québec, qui a longtemps demeuré en Canada et a gagné l'estime de tous ceux qui l'ont connu vient d'obtenir de l'amirauté anglaise la pension de £150 par année, accordée pour bons services. Le capitaine Boxer fut fait lieutenant en 1807 et commandant en 1815. Le dernier vaisseau qu'il commanda fut la frégate la Pique, dans les opérations sur les côtes de Syrie et le bombardement de St. Jean d'Acrc. Il fut alors nommé commandeur de l'Ordre du Bain.

ASSASSINAT.—Nous faisons une guerre acharnée aux auberges et Dieu sait si c'est une guerre sainte, car les auberges sont la source de tous les crimes. S'il n'y avait pas eu d'auberges ouvertes samedi, à minuit dans Griffintown, l'affreux assassinat que nous déplorons, n'aurait pas eu lieu, deux hommes d'aurait pas été lancés dans l'éternité, deux femmes dans la douleur et le veuvage et huit enfants dans la misère.

Les journaux anglais qui ont rapporté ce crime sans exemple, puisqu'il semble n'avoir eu aucune cause, ne s'accordent pas sur les détails. Voici à peu près les faits :

Samedi, vers minuit, les nommés Roberts et McShane rencontrèrent deux jeunes gens conduisant à un enclos voisin deux vaches prises dans un jardin ; une altercation eut lieu, Roberts voulait que les vaches fussent reconduites à leurs propriétaires qui étaient pauvres et incapables de payer l'amende. Un "gros homme" qui était présent ne voulait pas. Enfin l'affaire s'arrangea on se sépara avec des poignées de main, les vaches furent reconduites à leurs propriétaires et Roberts et McShane continuèrent leur chemin. Ils s'arrêtèrent ensuite chez McDonald l'aubergiste. En sortant de là ils allèrent, on ne sait où ; ils furent vus cependant une heure plus tard dans la rue Dalhousie, près d'une Eglise, c'est là qu'un homme armé d'un fusil portant bayonnette s'en fut droit à Roberts et lui tira son arme dans la poitrine. McShane courut au secours de son compagnon mais le meurtrier n'avait pas assez d'une victime, il tira de sa poche un pistolet et fit feu sur McShane, le blessa mortellement. Au second coup de feu plusieurs personnes accoururent. Le meurtrier avait disparu. Roberts fut reconduit chez lui où il fut assisté par les Drs. Nelson, Crawford et Fraser, mais en vain, la balle était entrée dans la poitrine et s'était logée dans les poumons ; le malheureux homme était mort deux heures après d'une hémorragie interne.

McShane conduisit aussi chez lui est mort dimanche soir de sa blessure. La balle était entrée dans le bas de la poitrine. Roberts était âgé de 33 ans et McShane de 44. Ils laissent tous deux une femme et 4 enfants.

Cette affaire est vraiment mystérieuse et on se perd en conjectures sur les causes de ce double assassinat. C'est difficile à croire que l'altercation au sujet des vaches en fut la cause.

Hier matin un nommé John Carroll soupçonné d'être le meurtrier, fut arrêté dans son lit. L'enquête du coroner qui siège dimanche reprit hier son examen. Des témoins déposèrent avoir vu Carroll entre 10 et 11 heures samedi soir, traverser une rue de Griffintown avec un fusil, une bayonnette et un pistolet. Carroll était ivre. Un témoin déposa avoir prêté un pistolet à Carroll qui avait déjà en main le fusil et la bayonnette. Carroll lui-même répondit à M. Tutly à la Station de Police qu'il avait commis le crime "c'est moi qui l'ai fait."

Le Jury après une courte délibération trouva un verdict de meurtre volontaire contre J. Carroll.

L'Honorable Alex. E. Everett, l'ambassadeur Américain en Chine est mort à Canton, le 29 juin dernier.

La crise commerciale et financière était si intense à Londres le 4 octobre au départ de la malle, que ce jour-là les directeurs de la banque d'Angleterre, refusèrent d'avancer aucun argent sur les fonds à quelque condition que ce fut ; on peut se faire une idée combien cette décision de la banque a dû embarrasser les spéculateurs et le commerce. Le samedi précédent, le montant de papier offert à la banque pour escompte s'élevait à plus de £2,000,000 stg., dont plus de la moitié fut refusé. L'argent se paie très cher. Au Stock Exchange, il obtient 6 et 7 pour cent.

Heir Alexander.—Ce grand magicien continue d'attirer la foule au Théâtre. Hier au soir nous y avons assisté nous-même et nous pouvons rendre témoignage de sa profonde et merveilleuse habileté.—Les prix étant réduits de moitié, c'est une nouvelle raison de ne pas se refuser une si agréable récréation.

Le Canadien de Québec vient de publier une lettre très intéressante d'un M. O'Reilly, prêtre, missionnaire de Sherbrooke, sur la condition des canadiens-français dans les Townships de l'Est. Le manque d'espace nous empêche aujourd'hui de la reproduire. Mais les faits que contient cette lettre sont si importants que nous en ferons bientôt le sujet d'un article spécial.

Le New York Sun dit tenir de son correspondant mexicain, que l'ambassade anglaise fait des arrangements pour expédier tous les quinze jours une malle-poste de la ville de Mexico à Londres, en passant par la Nouvelle Orléans, New York et Boston. Cette voie est trouvée plus sûre que celle de la Havane et des paquebots à vapeur anglais des Antilles.

Tableau hebdomadaire des enterrements à Montréal du 17 au 23 octobre.

Hommes, 19—Femmes, 21—enfants, 36—66 Desquels étaient émigrants Adultes, 2—enfants, 8—De la Cité, 56.

MALADIES.

Typhus, 7 ; Autres fièvres, 7 ; Dysenterie, 13 ; Consomption, 4 ; Marasme, 6 ; Dentition, 2 ; Accident, 3 ; Inflammation, 2 ; Phthisie, 2 ; Apoplexie, 1 ; Débilité, 1 ; Morts-nés, 1 ; Convulsions, 1 ; Hépatitis, 1 ; Rubéola, 1 ; Morbus Cordis, 1 ; Rhumatisme, 1 ; Croupe, 1 ; Inconnue, 1.—Total—56.

AGES.—au-dessous de 1 an, 15 ; 1 à 2, 4 ; 2 à 5, 7 ; 5 à 10, 2 ; 10 à 20, 5 ; 20 à 30, 6 ; 30 à 40, 6 ; 40 à 50, 8 ; 50 à 60, 4 ; 60 à 70, 4 ; 70 à 80, 1.—Total, 56.

De quelle nation : Irlandais 16 ; Canadiens-français 27 ; Canadiens-anglais 0 ; Anglais 7 ; Ecossois, 2 ; Américains, 2 ; Allemand, 1 ; Français, 1.—Total 56.

T. WILEY, chef de police.

Montréal, 23 Oct. 1847.

L'Assemblée des Notaires du district de Montréal, doit avoir lieu au palais de justice jeudi prochain le 28 du courant à dix heures du matin.

A une assemblée de la société de tempérance tenue le 24 octobre 1847, dans la salle de l'école du évêché, présidé par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

Les résolutions suivantes furent acceptées : 1o. Proposé par Olivier Pichet, secondé par L. Larivière.

Que M. Mercier, prêtre de l'évêché, soit nommé vice-président et trésorier de la société.

2o. Proposé par Aug. Lesperance secondé par Jos. Laperrière.

Que le Révérend Père Chiniqy soit nommé chapelain de la dite société.

3o. Proposé par Frs. X. Thessier, secondé par T. Bousquet.

Que M. Louis Aubertain soit nommé sous secrétaire de la dite société.

Par ordre, AUG. LESPERANCE.

Nous applaudissons de grand cœur le projet de M. HUSTON de faire un recueil de Littérature Canadienne, et nous espérons que nos compatriotes sauront apprécier une œuvre aussi utile qu'intéressante.

Leurs Excellences le Comte et la Comtesse d'Égin sont arrivés en cette ville, samedi dernier de leur tour en Haut-Canada.

Lord et Lady Alexander Russell qui les accompagnent partent aujourd'hui pour Boston, où ils doivent s'embarquer pour l'Europe dans le prochain steamer.

Le vingt six du courant, Charles Daoust a été admis à la pratique du droit, après avoir subi un brillant examen en présence de son honneur le juge Smith ses examinateurs ont été A. R. Cherrier et T. J. J. Loranger, écuier.

Annexion de l'île de Cuba.—Le N. York Sun continue à s'occuper sérieusement de l'adjonction de la "Reine des Antilles" aux Etats-Unis. Dans son dernier numéro nous lisons une lettre qu'il dit lui avoir été adressée par un noble distingué et influent de l'île, et dans laquelle nous trouvons ce passage : "Toutes les personnes respectables et bien informées du voisinage de San-Iago sont ardemment en faveur de l'annexion. Il est arrivé dernièrement qu'à un grand dîner un créole distingué prit un verre de champagne et dit : "Je bois ce vin à l'émancipation de Cuba". Un autre alla plus loin : "Je bois, dit-il, ce breuvage mousseux à la prompte annexion de notre île à la grande Union de l'Amérique du Nord."

DÉPENSES DE LA GUERRE.—A la dernière session du Congrès, M. Miller fit devant le Sénat un discours, dans lequel il donna un compte détaillé des dépenses de la guerre et des sommes créées à ce sujet, compte qui n'a été contesté de personne. Il appert de ce document que le Sénat a approprié pour l'armée seule :

Table with 2 columns: Amount and Date. Row 1: \$10,000,000 Par acte du 13 mai. Row 2: 12,000,000 do 20 juin. Row 3: 2,000,000 do 8 août. Total: \$24,000,000

On a levé, par des emprunts faits exprès pour faire face aux dépenses de la guerre, par acte du 20 juillet. .... \$10,000,000 Par acte passé dans cette saison. .... 23,000,000

Nous avons aussi consommé le surplus qui se trouvait dans le trésor, quand la guerre a commencé. .... 12,000,000

Les billets d'appropriations nécessaires à passer durant la session se monteront à. .... 50,000,000

On était alors au 3 mars 1847. Depuis cette époque il a été avoué que les dépenses se sont élevées par mois à \$8,000,000 ; ce qui fait 56,000,000 de piastres pour les 7 mois qui se sont écoulés depuis le 3 mars jusqu'au 3 octobre. Cette somme, ajoutée aux \$119,200,000 de billets plus haut, forme un total de \$175,200,000.

On ne compte pas les autres sacrifices de toute nature que cette même guerre nous a coûtés.

\$110,200,000